

Genre du véhicule	Marque de fabrication	(4 roues motrices) Type - Moteur 4-cyl. Empatt. 3700 mm	Modèle année	Catégorie-type No.				
Canton (Châssis)	H A G I R U S-DEUTZ	Mercur A b	1957	1598 B				
Caractéristiques Désignation "Mercur A b" sur traverse avant, sur plaquette du constructeur Moteur 4 cylindres. - Direction normale. Empattement 3'700 mm.								
Constructeur du châssis KLOECKNER HUMBOLDT DEUTZ AG. Werk Ulm (D)								
No frappé à l'arrière à droite s/face arrière de la dernière traverse, et à l'avant s/première traverse s/plaqu. constr.								
Marque du moteur D E U T Z Carburant Mazout Diesel								
No frappé à droite en haut s/carter moteur, à l'avant vers orifice rempl. huile & s/plaquette constr. s/carter turbo								
Cyl. 4	Alliage	110	Courses	140	CV-impôt	27,104	CV-frein	85 (DIN)
Carrosserie: forme cabine fermée, & exécution individuelle								
Constructeur de la carrosserie KLOECKNER HUMBOLDT DEUTZ AG. Werk Ulm (D)								
Nombre de places total 2 ** (Avant 2 **) Milieu - Arrière -) Places debout -								
Siège arrière -								
Nombre de portes 2 Direction: position A gauche - Direction normale								
Type du moteur F 4 L 514			Frein à pied hydraulique, à expansion interne, avec servo air comprimé sur les 4 roues.					
Genre en ligne s.suspendues			Frein à main mécanique, à expansion interne, câble & triangle sur roues arrières					
Position à l'avant			Frein moteur HALLER - sur échappement					
Cylindrée 5'322 cm³			Frein remorque prise pour freinage indirect, air comprimé					
Temps 4 Refroid. air (turbo)			Genre de la transmission mécanique					
Entraînement s/toutes roues (touj.)			Nombre de vit. avant 5					
Nombre d'axes 2 de roues 4			Vitesse en 1 ^{re} vitesse tous terrain 5,7 km/h., maxima route 73 km/h.					
Dérive différentiel oui								
Phares: marque B O S C H			Tension de l'appareillage électrique 24 Volts					
Syst. antiblanchissant ampoules Bilux à cuiller			Indic. de direction: système 4 clignoteurs avec lampo-témoin 20 W					
Feux de position 2 dans les phares 5 W			Emplacement AV - en haut s/ailes (orange)					
			AR - combinés avec feux arrières & Stop (rouge)					
Fare brouillard -			Essus-glace 2 électriques					
Fou arrière 2 électriques combinés 5 W			Avertisseur 1 électrique (li-son)					
Candéopire 2 à gauche & à droite (rouge)			Rétroviseur 2 à gauche & à droite à l'extérieur du vhc.					
Fou stop 2 combinés avec feux arrières (rouge) 20 W			Indicateur de vitesse -					
Eclairage du No de contrôle 1 combinés à gauche, électrique 5 W			Figurine de radiateur -					
Phare de recul -								

Poids en kg.	Avant	Arrière	Total	Factureurs	Avant	Arrière
Châssis 3A93C	2242	1388	3630	Dimensions H D	8.25 - 20 12 P14	8.25 - 20 12 P14
Capacité de charge de châssis 3A93C cabine			5670	Charge par kg.	1760	1760
Vide (carrosserie)				simplex/multi		
Charge utile occupant inclus (***)				XXXXXX/XXXXXX		
Poids total			9300	Poids maximum garanti du train roulant	21000	
Poids max. garanti par le fabricant				Brut au régime max. d'utilisation		86 phones
						(2:300 1/min.)
Dimensions extérieures en mm						
châssis avec cabine						
Dimensions intérieures en mm						
Longueur	5735	Porte à faux arrière	1050	Longueur	Largeur	
Largeur avant	2120	Largeur du pont au sol	-	Largeur	Porte à faux arrière	
Largeur arrière	2250 (+)	Diamètre de bragues: G. 14650 cr. 14700	1615	Hauteur des rideaux		
Empatement	31200	Voies avant	1610	Hauteur des rideaux		

OBSERVATIONS, MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS:

(*) Exécution avec espacement de 4200 mm, voir bordereaux-type Nr. 11510 B
 (**) Nombre de places: 3 places si levier de changement de vitesses est courbé et une séparation des sièges est faite (RE Art. 12).
 (***) Charge utiles: Ne doit en aucun cas dépasser a/ 5,0 To. pour pont fixe
 b/ 4,5 To. pour pont basculant, fourgon ou carrosserie spéciale.
 (+) Marchepieds: Doivent être modifiés de façon à ce qu'ils ne dépassent pas les marchepieds principaux (largeur maxima.)

Equipement électrique: Sera completé ou modifié lors du montage de la carrosserie. A contrôler lors de l'exportise individuelle.

Ce véhicule obtient une rétrocession des droits de douane selon ordonnance du D.N.F. du 10.2.1950 et doit être pourvu d'un crochet s'adaptant aux anneaux des timons de remorques d'arête et 2 éclisses pour câbles de sûreté de remorque.